

DataNormandie

LA CHARTE

Préambule

DataNormandie est une démarche conjointe de l'État et de la Région Normandie qui vise à renforcer l'usage de la donnée comme ressource au service de la connaissance, de l'aide à la décision et de l'action territoriale notamment au service des politiques de transition économique, sociale, numérique, environnementale et climatique. Plus généralement, elle doit permettre à l'ensemble des acteurs normands (collectivités publiques, entreprises, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, ...) d'exploiter tout le potentiel des données pour leur développement et celui du territoire normand.

À travers la mise à disposition d'une plateforme régionale de données mutualisée et grâce à un dispositif d'animation fédérateur, l'Etat et la Région Normandie proposent aux acteurs du territoire d'être parties prenantes d'un service régional de la donnée et de la considérer comme une véritable ressource territoriale à exploiter.

DataNormandie est une plateforme de données, mutualisée et fédératrice. Ses objectifs sont de :

- Permettre la publication de données pour les acteurs publics qui ne sont pas dotés d'un portail de données
- Donner une visibilité accrue aux données géographiques et non géographiques publiées par des acteurs publics normands
- Faciliter l'accès aux données publiques intéressant la Normandie
- Rendre accessibles des services et des outils de traitement et de valorisation des données
- Permettre à chaque acteur du territoire de créer de nouveaux services

DataNormandie est aussi une démarche d'animation territoriale qui vise à créer et renforcer des dynamiques de partage et de circulation des données, en favorisant leur exploitation. À travers l'animation des acteurs dans une logique de réseau, l'organisation d'événements, la gestion de groupes de travail autour de projets, ou d'autres activités à définir, DataNormandie vise à :

- Développer la culture et les usages de la donnée
- Outiller et fédérer les acteurs du territoire
- Structurer un écosystème normand de la donnée
- Appuyer le pilotage des transitions

- Valoriser et développer l'attractivité régionale

1 Objectifs et principes de la Charte

La présente charte constitue un cadre de référence pour les partenaires qui adhèrent à la démarche **DataNormandie**. L'adhésion permet de participer pleinement à la dynamique collaborative (groupes de travail, dépôt de données ...) et au programme d'animation Data Normandie.

La présente charte **définit les droits et les devoirs de chaque adhérent**. Elle est acceptée par l'ensemble des adhérents, sans limite de durée.

En approuvant la charte, les adhérents inscrivent leur participation dans la dynamique de **développement d'un véritable service régional de la donnée** en Normandie. Ils contribuent au développement **d'utilisations de la donnée en vue d'accompagner les transitions en Normandie**, et plus largement à la diffusion et à l'utilisation de **données utiles à l'intérêt général**.

2 Les utilisateurs de la plateforme DataNormandie

La plateforme DataNormandie accueille **deux types d'utilisateurs** : le grand public et les adhérents, signataires de la charte.

- **Les utilisateurs** : la plateforme DataNormandie propose à titre gratuit un accès grand public à l'ensemble de son catalogue de données ainsi qu'à l'agenda d'animation. Les utilisateurs sont des personnes physiques pouvant télécharger les jeux de données disponibles en application des principes de l'*open data*. Ils peuvent aussi accéder à des fonctionnalités simplifiées d'analyse et de traitement de données, comme la création de graphiques ou de cartographies. Ils peuvent se créer un compte pour sauvegarder leurs créations et favoris.
- **Les adhérents** sont des personnes morales signataires de la charte qui peuvent participer aux activités collaboratives de DataNormandie et notamment rejoindre des groupes de travail sur des thématiques liées aux données intéressant la Normandie, selon les conditions définies par chaque groupe. Ils s'engagent à respecter les engagements prévus à l'article 3.1 pour contribuer à la dynamique DataNormandie.

Parmi les adhérents, ceux qui produisent des données peuvent les déposer sur DataNormandie :

- L'État, les collectivités territoriales et leurs groupements, les établissements publics normands ;
- Les personnes morales de droit privé en charge d'une mission de service public dans le cadre de l'exercice de cette mission.

En tant que contributeurs en données, leurs responsabilités sont décrites à l'article 3.2 de la présente charte.

Les agents contributeurs en données sont identifiés par leur structure lors de l'envoi de la charte signée, ce qui permet à DataNormandie de leur ouvrir les droits spécifiques au dépôt de données.

3 Les engagements des adhérents

3.1 Les engagements de tous les adhérents

Les adhérents de DataNormandie s'engagent à signer la présente charte. La signature vaut engagement de la structure représentée à contribuer à la dynamique de DataNormandie et notamment à :

- Favoriser le partage d'expériences et d'informations entre les acteurs de la plateforme DataNormandie
- Prendre part régulièrement aux événements organisés dans le cadre de DataNormandie
- Contribuer à l'amélioration continue de la démarche et de la plateforme DataNormandie en faisant remonter des besoins nouveaux et des suggestions d'amélioration
- Participer et contribuer à la bonne conduite des projets et groupes de travail
- Préserver la qualité des espaces d'échanges dans un esprit d'ouverture et de respect mutuel

3.2 Les engagements des adhérents contributeurs en données

Les adhérents contributeurs en données sont des acteurs essentiels de la démarche DataNormandie. Par la mise à disposition de leurs données, ils enrichissent la démarche et rendent possibles des utilisations nouvelles de données au service de l'intérêt général. Ils concourent ainsi au service régional de la donnée.

À cette fin, ils s'engagent à respecter des principes qui sont gages de qualité, d'accessibilité et d'utilisation possible des données.

- **Principe de partage.** Les données, lorsqu'elles sont libres de droits, sont rendues accessibles au plus grand nombre afin de faciliter la réutilisation des informations. La plateforme DataNormandie permet la publication en *open data*, conformément à la loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique.
- **Principe d'accès à l'information.** Dans une logique de partage et de facilitation d'accès à l'information, la plateforme DataNormandie permet l'accès à des données et à des plateformes existantes. Les contributeurs en données doivent faciliter le moissonnage des données ou des métadonnées de leurs portails.
- **Principe de diffusion et de valorisation.** L'accès et l'utilisation de la plateforme DataNormandie sont gratuits et la diffusion des données est la plus large et la plus simple possible. Le dépôt de données volumineuses devra cependant faire l'objet d'échanges avec l'administrateur de DataNormandie (dont le rôle est précisé à l'article 6 de la présente charte).
- **Principe de subsidiarité.** Il consiste en ce qu'une action ne soit pas effectuée par un acteur à la place d'un autre identifié comme en ayant la responsabilité, l'obligation ou la paternité.
- **Principe de fiabilité et de responsabilité.** Les adhérents contributeurs en données ne peuvent être tenus responsables des éventuels défauts ou irrégularités contenus dans les jeux de données publiés ; pour autant, ils définissent les règles d'utilisation des données et décrivent les données le plus précisément et le plus authentiquement possible, en particulier leur généalogie. Les orientations et réglementations nationales et européennes en matière de données doivent être respectées, en particulier le règlement général sur la protection des données (anonymisation des données ...) ainsi que les dispositions concernant les données couvertes par le secret des affaires, les données sensibles en termes de sécurité publique, la propriété intellectuelle. Les adhérents contributeurs doivent également veiller à ce que les données qu'ils publient soient libres de droits, gratuites, et aient été obtenues légalement. Le contenu des données doit être licite et ne pas troubler l'ordre public.
- **Principe d'interopérabilité.** L'utilisation de normes et de standards internationaux est privilégiée afin d'assurer la compatibilité et la communication entre différentes plateformes régionales et locales, existantes ou futures, sans restriction d'accès.

4 Droits d'administration, propriété et responsabilité des données

Les adhérents contributeurs en données disposent de droits d'administration sur la plateforme DataNormandie.

Ils définissent, sous leur seule responsabilité, les conditions de diffusion et d'utilisation des données (visualisation, téléchargement, traitement) en respectant les lois et règlements en vigueur. Ces éléments sont précisés dans les fiches de métadonnées.

Ils demeurent propriétaires de leurs données et en assurent la gestion. Ils sont pleinement responsables des données qu'ils publient. La Région ne saurait être tenue responsable des erreurs, omissions ou inexactitudes dans les données mises à disposition par les contributeurs en données. Elle invite les structures déposant des données à les décrire suffisamment pour qu'elles soient facilement réutilisables par les utilisateurs.

Les conditions d'accès aux données décrites dans la présente charte ne constituent en aucun cas un transfert de propriété intellectuelle.

5 Modalités d'adhésion

5.1 Gratuité

Aucune participation financière n'est demandée, ni pour accéder à la plateforme DataNormandie et ses services, ni pour adhérer à la charte DataNormandie.

5.2 Procédure d'adhésion

La demande se fait par mail à l'administrateur de la plateforme DataNormandie qui vérifie la nature de la structure et en valide l'adhésion. En signant la présente charte, la structure s'engage à en respecter les principes. Elle désigne un correspondant technique qui sera l'interlocuteur privilégié de l'administrateur, notamment pour l'ouverture de droits à d'autres membres de sa structure.

La qualité d'adhérent contributeur en données est conditionnée au respect des termes spécifiques de l'article 3.2 de la présente charte. En cas de doute sur la capacité de la structure à répondre à l'ensemble de ces exigences, l'administrateur est susceptible de solliciter des compléments d'information avant d'attribuer un accès permettant la publication de données.

La liste des structures adhérentes contributrices en données est publiée et mise à jour sur la plateforme DataNormandie.

5.3 Retrait

Toute structure adhérente souhaitant quitter le dispositif doit en informer l'administrateur par écrit au moins un mois à l'avance. En cas de retrait d'un adhérent contributeur en données, les données déposées par la structure sont maintenues, sauf demande expresse de l'adhérent de les retirer, après échange avec l'administrateur de la plateforme. L'autorisation d'accès au serveur sera supprimée.

5.4 Modalités de suspension et de retrait d'accès

Dans le cas où les données publiées contreviendraient à la loi ou à la présente charte, l'administration de la plateforme se réserve le droit de les supprimer. De plus, la Région se réserve le droit de suspendre ou de retirer l'accès à des utilisateurs de la plateforme qui contreviendraient à la présente charte après mise en demeure de 15 jours.

5.5 Litiges

Dans le cas où l'interprétation ou l'exécution de la charte soulèverait un différend qui ne pourrait être résolu à l'amiable, le tribunal compétent est le Tribunal Administratif de Caen.

5.6 Durée et renouvellement de l'adhésion

L'adhésion à DataNormandie est valable trois ans, renouvelable par tranche de trois ans par tacite reconduction, sauf demande expresse en sens contraire auprès de l'administrateur de la plateforme dans un délai d'un mois avant la fin de la période de trois ans.

6 Gouvernance

- L'État et la Région assurent ensemble l'animation, l'identification des évolutions techniques, la coordination avec les réseaux existants et la direction éditoriale de la plateforme DataNormandie. Une équipe projet commune est instaurée selon les modalités définies dans la convention qui les lie et qui intègre les dispositions de la présente charte.
- Les décisions stratégiques pouvant notamment concerner l'estimation des moyens nécessaires au bon fonctionnement de la plateforme et à son animation, ainsi que les évolutions techniques sont prises par l'État et la Région au sein d'un comité de pilotage, selon les modalités définies dans la convention qui les lie et dans le respect de leurs processus décisionnels respectifs.
- La Région assure l'administration générale de la plateforme au travers d'un administrateur, qui a pour rôle et mission le bon fonctionnement, le paramétrage et la gestion de la plateforme de données (notamment assistance auprès des utilisateurs, gestion des droits des utilisateurs de la plateforme et des réseaux).
- L'équipe projet réunit les adhérents signataires au moins une fois par an afin d'identifier collectivement les évolutions nécessaires de l'outil, la mise en place d'actions d'animation, l'identification et le pilotage de projets particuliers.

7 Révision

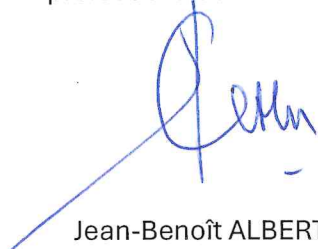
La présente charte pourra être l'objet de modifications pour s'adapter aux développements de DataNormandie ainsi qu'aux évolutions des contextes européen, national et local. Les adhérents seront informés par voie électronique de tout changement. Sauf exercice de leur droit de retrait prévu à l'article 5.3, ces modifications seront applicables aux adhérents.

Fait à Rouen, le

11 MARS 2026

en 2 exemplaires originaux.

Pour l'État,
le préfet de la région Normandie,
préfet de la Seine-Maritime



Jean-Benoît ALBERTINI

Pour la Région,
le président du Conseil régional de Normandie



Hervé MORIN

